



HYDROGÉOLOGIE - ENVIRONNEMENT

**CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL
POUR LES VISITEURS**

BEDOIN (84)

MAITRE D'OUVRAGE



**MAIRIE DE BEDOIN
301, avenue Barral de Baux
CS90001
84410 BEDOIN**

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE A LA
REALISATION EVENTUELLE
D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

ARTICLE R.122-3-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

NOTICE DESCRIPTIVE
ANNEXE AU CERFA 14734-04

Dossier N° CC-2212-2

Février 2024

AQUAPÔLES s.a.r.l.
67B route du Pont – 84570 MORMOIRON
Tél. 04 90 61 77 08
aquapoles@orange.fr



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	CADRE GEOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE	3
2.1	SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
2.2	CADRE GEOLOGIQUE	7
2.2.1	<i>Reconnaitances géologiques.....</i>	<i>7</i>
3	DECSRIPTION DU PROJET	8
4	CADRE ENVIRONNEMENTAL	10

FIGURES

- Figure n°1 : Localisation géographique - Extraits carte IGN Géoportail
- Figure n°2 : Localisation projet - Vues aériennes
- Figure n°3 : Extrait cadastral
- Figure n°4 : Cadre géologique - Vaison la Romaine - BRGM
- Figure n°5 : Projet d'aménagement phase APD
- Figure n°6 : PNR Mont-Ventoux
- Figure n°7 : Réserve de biosphère du Mont-Ventoux
- Figure n°8 : Servitude publique des monuments historiques
- Figure n°9 : Zonage PPRi
- Figure n°10 : Périmètres de protection des captages AEP



1 INTRODUCTION

Ce document constitue une annexe au cerfa n°14734-04 relatif à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (article R.122-3-1 du code de l'environnement).

Il s'agit de la notice descriptive du projet de création, par la commune de Bedoin, d'une aire d'accueil pour les visiteurs d'une capacité de totale de 421 places de stationnements VL.

2 CADRE GEOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet est situé à 400 m au Sud du centre-village de Bedoin. Le terrain est actuellement composé d'une prairie utilisée à des fins de stationnement VL.

Il est encadré :

- au Nord par le centre-village,
- à l'Est par la RD974 (accès au projet) puis de l'habitat individuel,
- au Sud par quelques habitations, une vigne puis la cave coopérative,
- à l'Ouest par u terrain de type prairie puis le ruisseau la Mède.

L'altitude du site avoisine 290 mNGF et la pente générale est d'environ 1 à 2% vers le Sud-Ouest.

L'assiette foncière du terrain est représenté par les parcelles F-1198-1199-1200-1204-2044 pour une surface de 18.350 m².

Au PLU de la commune ce secteur est classé en zone N. Sont notamment autorisés sur cette zone *les infrastructures techniques et installations nécessaires au service public et d'intérêt collectif.*

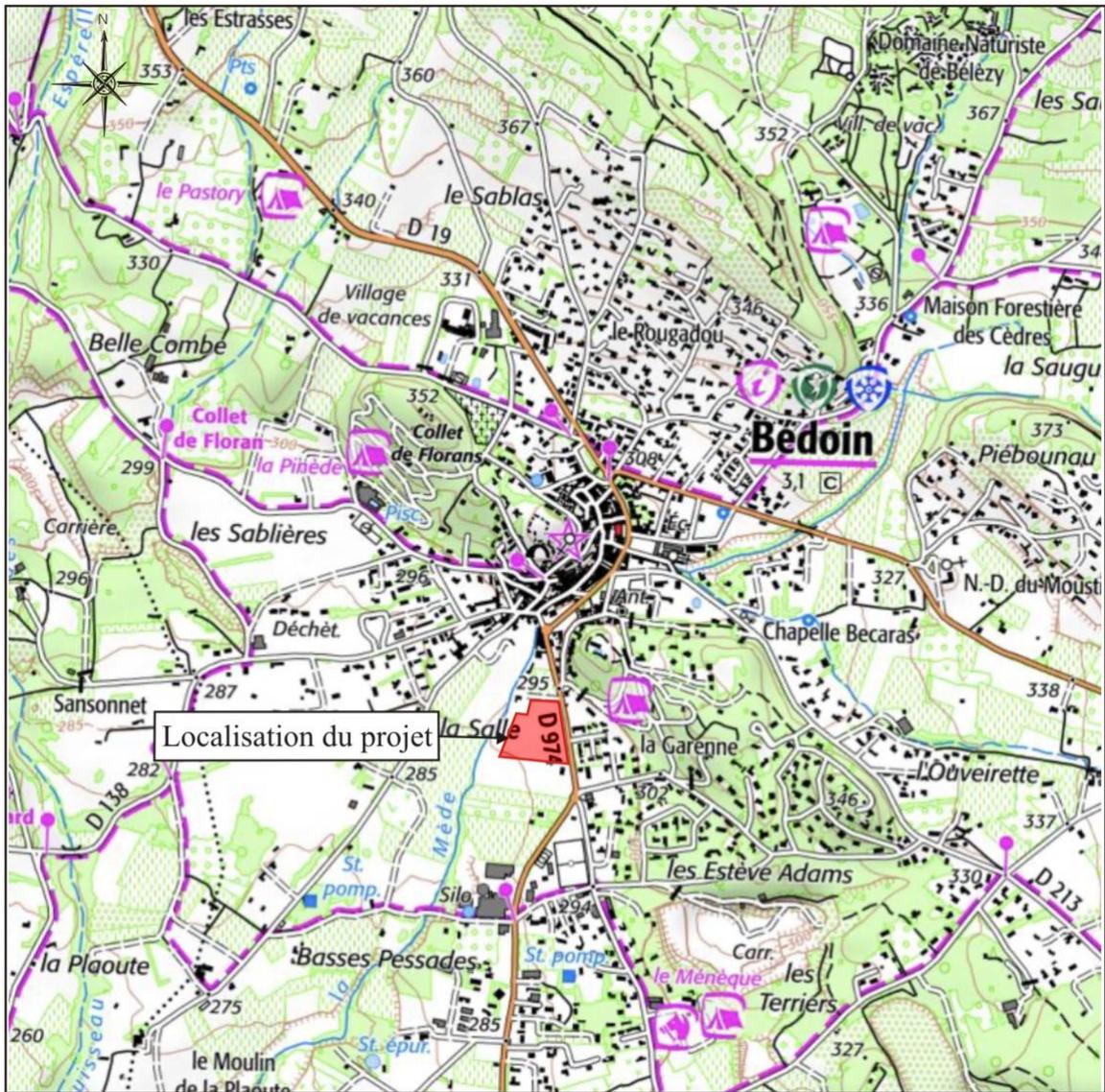


Figure n°1 – Localisation géographique – Extrait carte IGN – 1/25000e

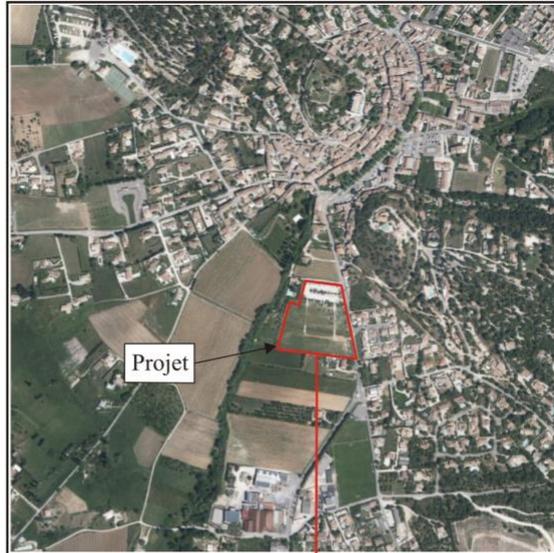


Figure n°2 – Localisation géographique – Vues aériennes



2.2 CADRE GEOLOGIQUE

La carte géologique (feuille de Vaison la Romaine) nous montre que les terrains sous-jacents au projet sont rattachés aux alluvions fluviales de moyenne terrasse.

2.2.1 Reconnaissances géologiques

Deux campagnes de sondages géologiques à la pelle mécanique ont été réalisées dans le cadre du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau et dans le cadre de l'étude géotechnique G2AVP.

Sous la terre végétale de 0,15 à 0,30 m d'épaisseur, des limons sablo-argileux brun-ocre ont été recoupés jusqu'à 0,80 à 1,30 m de profondeur. Ils surmontent des graviers et cailloutis à matrice sableuse à sablo argileuse jusqu'à -4 m/TN. Ces terrains semblent correspondre aux faciès décrit par la carte géologique.

Aucune nappe n'a été atteinte par les sondages.



Figure n°4 – Cadre géologique – Extrait carte Vaison la Romaine – BRGM – 1/25000e



3 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement d'une aire d'accueil pour les visiteurs ayant pour objectifs de désaturer la circulation et le stationnement au cœur du village.

Le terrain, composé d'une prairie, est d'ores et déjà utilisé pour le stationnement VL et ce depuis plusieurs années, mais il est mal indiqué et peu attractif.

Il ne comporte aucune signalétique, que ce soit pour le sens de circulation ou les zones de stationnement, si bien que les véhicules se positionnent où bon leur semble sur l'ensemble du terrain. Lors des fortes affluences, notamment en période estivale et le jour du marché hebdomadaire, ce stationnement anarchique pose des problèmes de circulation et d'accès pour les secours.

C'est pourquoi la mairie souhaite aménager cet espace pour le rendre plus cohérent et plus sécurisé.

Il est ainsi prévu 3 zones de stationnement :

- 1 zone de stationnements permanents de 99 places, dont 6 places PMR. Cette zone, positionnée au plus près du centre-village, sera accessible toute l'année.
- 1 zone de stationnements occasionnels divisée en 2 sous-secteurs de 63 et 101 places. L'accès à ses sous-secteurs sera autorisé en période d'affluence notamment l'été lors du marché hebdomadaire, la fête votive et quelques manifestations ponctuelles.
- 1 zone de stationnements potentiels divisée en 2 sous-secteurs de 76 et 82 places. Ces zones ne seront ouvertes au stationnement que pour des manifestations exceptionnelles (course cycliste par exemple) soit 1 à 2 fois par an.

Le stationnement permanent sera, comme aujourd'hui, revêtu d'une grave stabilisée. L'accès sera réalisé en béton voirie. Il est également prévu la pose de toilettes publiques.

Le premier sous-secteur du stationnement occasionnel sera accessible via la voie dédiée à la zone permanente. Un second accès, en béton voirie, sera créé pour le deuxième sous-secteur (il desservira également le premier sous-secteur). L'ensemble des stationnements et des voies les desservant sera conservé en prairie. Les aires de stationnement seront séparées par des bandes végétalisées (arbres, arbrisseaux, arbres multi-troncs) traitées en légère déflexion pour faire office de noues d'infiltration. Ces noues serviront à gérer les précipitations générées par le projet jusqu'à l'occurrence décennale. Ce dimensionnement sera présenté dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0) en cours d'élaboration.

La zone de stationnement potentiel sera laissée en prairie et il n'est pas prévu de matérialisation au sol des places de stationnement.

Ce principe de sectorisation aura l'avantage de laisser au repos une grande partie du site pendant environ 6 mois de l'année.



Un cheminement piétonnier sera également réalisé sur le site.

Concernant les espaces verts nouvellement plantés, les essences seront adaptées au climat et l'arrosage sera réalisé via le réseau d'irrigation sous pression du canal de Carpentras présent à proximité du projet.

Le plan d'aménagement présenté ci-après est également joint en annexe, à l'échelle.



Figure n°5 : projet d'aménagement – phase APD



4 CADRE ENVIRONNEMENTAL

Les figures liées aux points évoqués ci-dessous sont présentées sur les pages suivantes.

Le projet est situé en **zone de montagne** (agriculture et urbanisme). Ce critère concerne principalement la partie du territoire communal situé sur les flancs du Mont Ventoux.

Le **parc naturel régional du Mont-Ventoux** intègre la commune de Bedoin. Le projet répond aux critères du parc puisque son objectif est de désaturer la circulation au cœur du village. On notera également que la commune et la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE) prévoient la mise en place de navettes au départ du projet et conduisant les visiteurs au sommet du Ventoux.

La zone projet est inscrite en **zone de transition** de la **réserve biosphère du Mont-Ventoux**.

Une partie du site s'inscrit dans le **périmètre de 500 m** lié aux **monuments historiques** de la commune (église paroissial St. Antonin et St. Pierre – Monument aux victimes de la Révolution). L'aménagement paysager sera réalisé de manière à « casser » l'aspect parking : la majeure partie du site (un peu moins de 80%) sera maintenue en espace vert et la plantation des arbres sera réalisée perpendiculairement au champ de vision par rapport à ces monuments.

Une bande de terrain d'environ 3600 m², située à l'Ouest du site et orientée Nord-Est/Sud-Ouest, est concernée par le **PPRi sud-ouest du Mont-Ventoux**. Cette bande concerne pour l'essentiel la zone de stationnement potentielle. On notera que le projet ne prévoit pas la modification de la cote du terrain naturel sur ce secteur. Il ne sera donc pas soumis à la rubrique 3.2.2.0 (remblai en lit majeur) de la loi sur l'eau.

Une bande de terrain d'environ 1500 m² et située en limite sud du projet est impactée par le périmètre de **protection rapproché des captages AEP** situés sur la commune et exploités par le syndicat mixte des eaux de la région Rhône-Ventoux. Cette surface concerne une vingtaine de places du stationnement occasionnel et environ 40 places du stationnement potentiel qui ne seront utilisées qu'une à deux fois par an.

En dehors des éléments évoqués ci-dessus, le site n'est pas impacté par d'autres contraintes environnementales ou règlementaires.

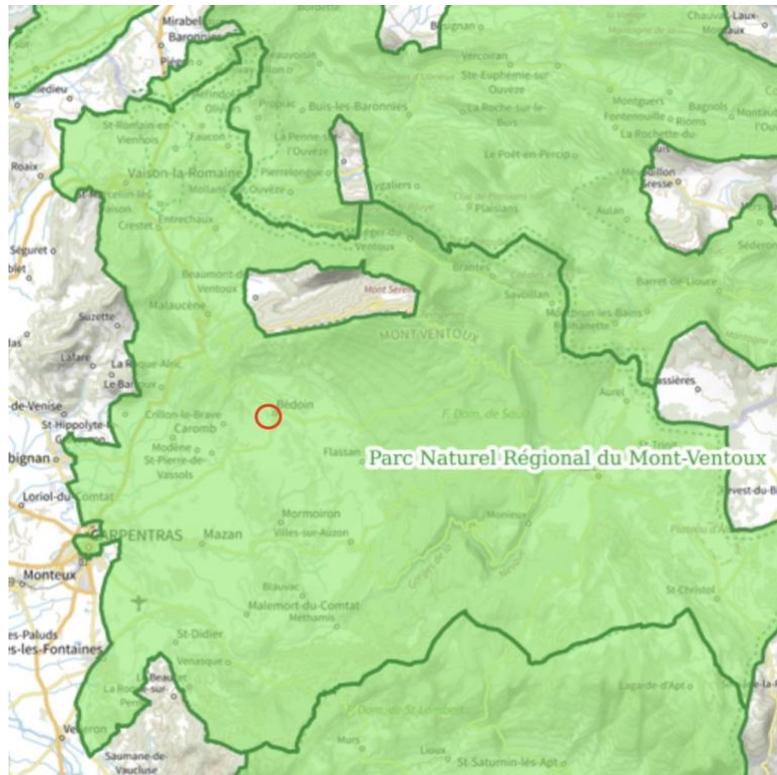


Figure n°6 : PNR du Mont-Ventoux

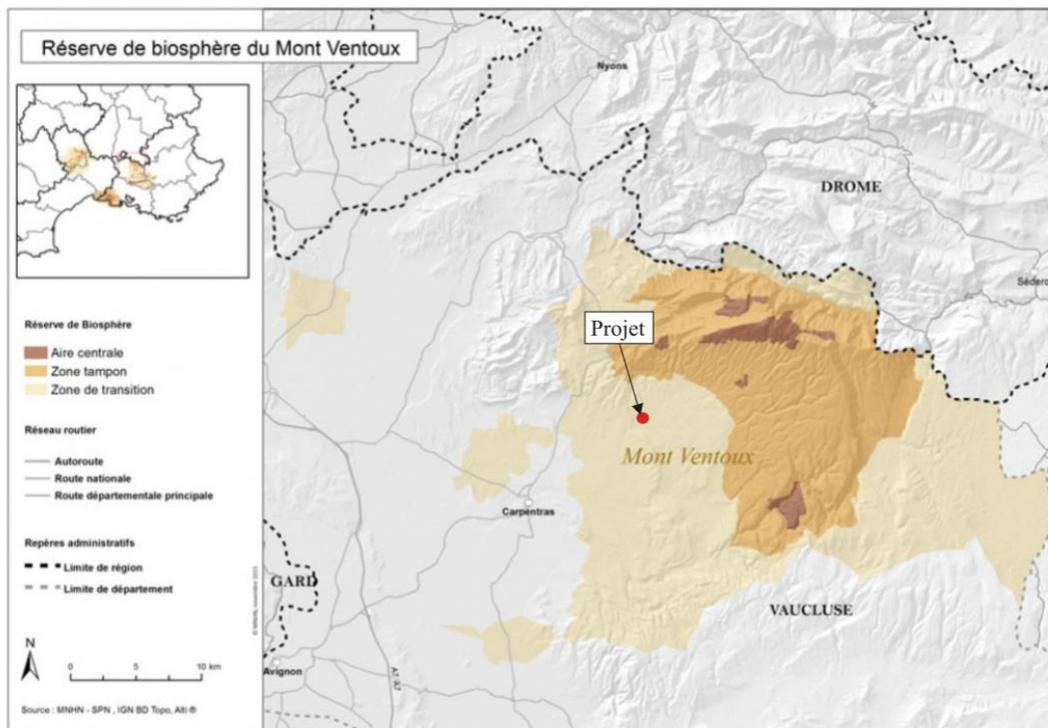


Figure n°7 : Réserve de biosphère du Mont-Ventoux



Figure n°8 : Servitude publique des monuments historiques

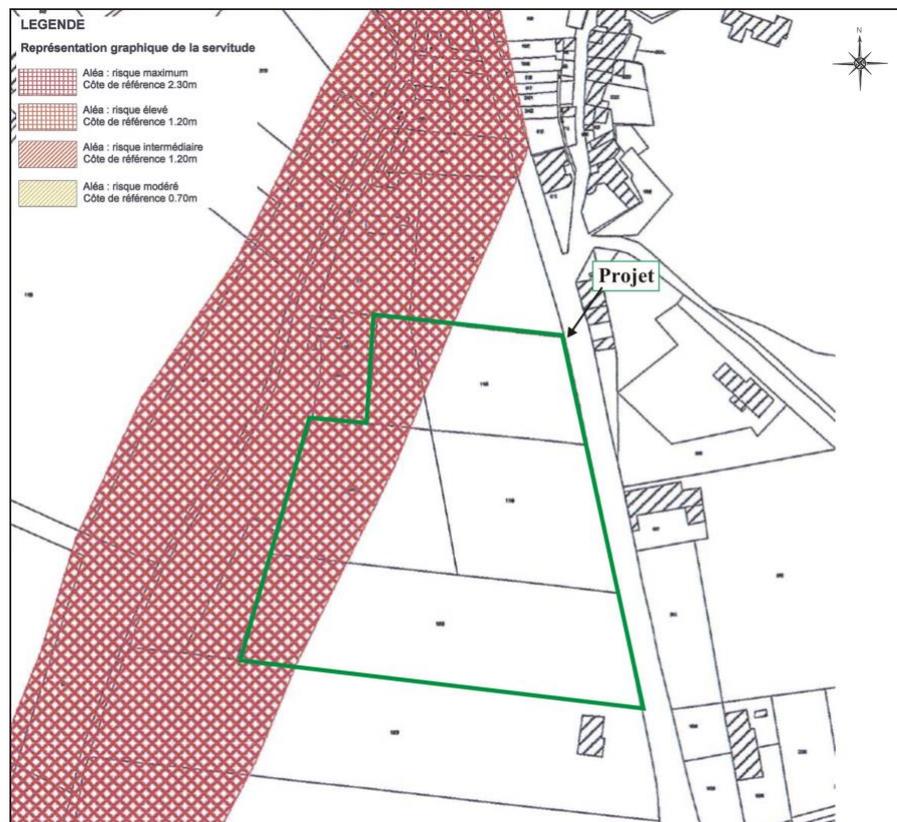


Figure n°9 : Zonage PPRi



Figure n°10 : Périmètre de protection des captages AEP



Le présent dossier, ses annexes et planches forment un ensemble indissociable. La mauvaise utilisation qui pourrait être faite lors d'une communication partielle de celui-ci sans l'accord du Signataire du rapport ne peut engager la responsabilité de ce dernier.

Des changements dans l'implantation, la conception, l'importance ou le type des travaux par rapport aux données de la présente étude peuvent conduire à modifier les conclusions et prescriptions du dit rapport, et doivent être signalés.

Le Signataire ne peut être tenu pour responsable des modifications apportées à ce rapport sans son accord écrit.

F. LEWONCZUK